



## Arrêté municipal n° 2025\_009 Autorisation d'utilisation du Domaine Public

Le Maire de Vielmur Sur Agout,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

**Considérant** la demande en date 11 mars 2025 par laquelle Monsieur François FOURES demeurant 5 Rue du Pont demande l'autorisation de stationner un véhicule rue du Pont devant son domicile pour lui permettre le déchargement d'un camion de livraison de l'entreprise ABHOME BY JP31 demeurant Rue François Arago – 31250 REVEL, pendant la journée du 18 mars 2025.

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'entreprise ABHOME BY JP31 est autorisée à occuper le domaine public 5 rue du Pont, 81570 VIELMUR SUR AGOUT.

**Article 2** : La présente autorisation est accordée de 08h00 à 18h30, le mardi 18 mars 2025.

**Article 3** : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

**Article 4** : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**Article 5** : Le Maire de Vielmur Sur Agout et le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vielmur Sur Agout sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vielmur-Sur-Agoût

Le 12 mars 2025



Le Maire,  
Catherine Rabou